

Les plus anciens documents linguistiques de la France

Corpus : (chOise)

Responsable du corpus : -

Édition de la charte : -

ChOiseo16

Édition critique

1255, août

Type de document: charte: investiture

Objet: Investiture donnée par Guy Candavaine seigneur de Plessis [de Roye], à Aubert de Hangest, du bois sis au Quesnoy de Lassigny, que ce dernier vient d'acheter à Jean du Plessier et Agnès, sa femme, et qui sera tenu désormais directement en fief de l'évêque de Noyon.

Auteur: Guy Candavaine seigneur de Plessis [de Roye]

Disposant: auteur

Sceau: disparu; pour une description du sceau de Guy Candavaine cf. CBo76

Bénéficiaire: Aubert de Hangest; l'évêque de Noyon##

Autres Acteurs: Jean du Plessier et Agnès, sa femme, qui ont vendu le fief à l'auteur

Rédacteur: ##

Scribe: #####

Support: Parchemin (ca. 185x75, repli: 13), détérioré par des taches qui gênent la lecture; la transcription a été contrôlée par CB, en soumettant l'original aux rayons ultra-violet; la partie inférieure médiane de la charte a été arrachée, sans doute sous le poids du sceau (de même ci-après, CBo71 et CBo73)

Lieu de conservation: AD Oise G580; évêché de Noyon

Verso: Mention dorsale du XIIIe siècle: "De quadam parte nemoris quam tenebat dominus Guido Candavainne de domino episcopo Noviom., quam modo tenet Albertus de Hangesto de dicto domino episcopo in foedum#"

Transcription de la charte

1 Je , Guis Champ d ' avaine · sires del Plaissié ,//. fas savoir à tous ceaus qui ces lettres verront · **2** que le bos \2 que me sires Jehans del Plaissié tenoit de moi , el Kaisnoi de Lacheni ,//. **3** q ' il *et* Agnés , sa femme , l ' ont \3 vendu à mon seigneur Aubert de Hangest · *et* s ' en sunt devestu en ma main pour lui revestir ;//. **4** *et* je \4 en ai revestu mon seigneur Aubert devant dit ,//. en tel maniere q ' il le doit tennir de mon seigneur \5 l ' evesque de Noion des ores en avant ;//. **5** *et* si m ' en sui devestus en la main de celui evesque ;//. **6** *et* pour \6 ce que ce soit ferm *et* estable ,//. j ' ai ces presentes lettres seelees se mon propre seel · ^[1] **7** Ce fu fait el an \7 de - l incarnation nostre Seigneur Jhesu Crist · mil · *et* deus cens *et* ciunquante *et* ciunc ,//. el mois \8 d ' aoust ·//.

Notes de transcription

^[1] Le mot *lettres* a d ' abord été omis par le scribe , qui l ' a ensuite inséré à l ' aide d ' un renvoi à la fin de la phrase . #